



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État  
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 10 décembre 2009

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Nicole Sontag-Hirsch  
☎ 247 - 82952

CHAMBRE DES DEPUTES  
Entrée le:  
11 DEC. 2009

Réf.: 2009 - 2010 / 0255 - 02

**Objet: Réponse commune à la question parlementaire n° 0255 du 13 novembre 2009  
de Monsieur le Député Xavier Bettel.**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse commune de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et de Monsieur le Ministre de la Santé** à la question parlementaire sous objet, concernant l'inhalation par les jeunes au gaz contenu dans les recharges de briquets.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Octavie Modert



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Luxembourg, le 07 décembre 2009

Madame la Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
L - 2931 LUXEMBOURG

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une réponse commune de Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et du soussigné à la question parlementaire no 0255 du 13 novembre 2009 de Monsieur le député Xavier BETTEL.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre de la Santé,

Mars DI BARTOLOMEO

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	10 DEC. 2009
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Villa Louvigny  
Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-85505  
Fax: (+352) 46 79 63

Adresse postale  
L-2935 Luxembourg

minist  
www



**Réponse du Ministre de la Santé et  
du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle  
à la question parlementaire n° 255 de Monsieur le député Xavier BETTEL  
relative à l'inhalation par les jeunes au gaz contenu dans les recharges de briquets.**

---

Dans la typologie des produits psychoactifs, le gaz de briquet (butane volatil) appartient à la classe générique des inhalants volatils incluant, entre autres, certains solvants, colles, vernis et essences.

Une enquête récente, menée par le Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT) auprès de médecins, d'enseignants d'école primaire, de services psychologiques d'écoles secondaires et de commissariats de police, fournit une indication de l'état actuel en matière de consommation d'inhalants volatils au pays.

Sur 136 répondants, 87,4 % ont déclaré ne jamais avoir été confrontés à des situations d'usage de substances volatiles. Pour les cas rapportés, il s'agissait au total de 12 garçons et 7 filles). Les auteurs de l'enquête concluent : « *Contrairement à la situation alarmante décrite par les médias, les résultats de l'enquête font état d'une occurrence très localisée et isolée de l'abus d'inhalants au Luxembourg* ».

A titre préventif le CePT a toutefois publié et diffusé une brochure informant sur les produits en question et sur les risques associés à leur consommation.

Au vu des données épidémiologiques et de l'information actuellement disponibles, il n'est pas envisagé de lancer dans l'immédiat une campagne de plus grande envergure. Le phénomène en question, tout comme les autres tendances en matière de consommation de produits psychoactifs seront bien entendu suivis, comme par le passé, avec toute l'attention qu'ils méritent.